

INITIATIVE POPULAIRE 187 - J'Y VIS, J'Y PAIE

PRISE DE POSITION DE L'UNION DES VILLES GENEVOISES (UVG)

Le 18 mai prochain, le peuple est amené à se prononcer sur l'initiative 187 lancée par l'Union démocratique du centre (UDC) s'intitulant *J'y vis, j'y paie*, ainsi que sur le contreprojet à cette initiative soit sur l'imposition au lieu de domicile et la péréquation financière.

Les répercussions de cette initiative 187 sur les communes urbaines et la solidarité intercommunale seraient désastreuses ; aussi l'Union des villes genevoises (UVG) se positionne très clairement en défaveur de cette initiative.

L'UVG regroupe les 8 plus grandes villes du canton (Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier, Versoix), représentant 90 % de la population et 80 % des emplois. Elles fournissent et financent un large éventail de prestations essentielles pour la population (petite enfance, parascolaire, offre culturelle et sportive, action sociale de proximité, aménagement urbain, sécurité de proximité, logements sociaux, etc.).

Elles réalisent également de nombreux investissements cruciaux pour développer l'offre en équipements publics favorisant ainsi la qualité de vie et le lien social dans l'agglomération (écoles primaires, crèches, centres sportifs, équipements culturels, aménagement de l'espace public, espaces verts, places de jeux, etc.). Ces besoins en investissements sont en augmentation notable, en raison de la combinaison entre la construction de nouveaux quartiers et l'obligation d'assainir et adapter de nombreux équipements existants, avec une complexification croissante des normes imposées par le canton, avec une coordination insuffisante. Une partie non-négligeable de ces prestations profitent largement à d'autres populations que celle résidant dans nos villes. Ce phénomène appelé « charge de ville-centre ». Comme cela a été clairement documenté dans des études indépendantes mandatées par l'UVG et menées par le bureau Ecoplan, la fiscalité et la péréquation actuelles ne couvrent de loin pas ces charges de ville-centre. (<https://uniondesvillesgenevoises.ch/communication/>)

Une menace pour la solidarité intercommunale

Dans ce contexte, l'initiative 187 va massivement renforcer ces déséquilibres et mettre directement en danger ces prestations, voire menacer la capacité de gestion responsable de nos villes, au bénéfice de communes déjà très riches et qui fournissent un effort très insuffisant aux besoins collectifs.

Actuellement, le-la contribuable est principalement imposé-e sur son lieu de travail avec une partie qui revient à la commune de domicile via la part privilégiée.

Les communes ne disposant de loin pas des mêmes ressources financières, ce fonctionnement pallie partiellement ces disparités par le biais des mécanismes dits de « péréquation financière intercommunale ». Bien qu'imparfaite, cette approche reste conforme à l'évolution générale des normes fiscales en Europe et dans les pays industrialisés de l'OCDE car elle permet de tenir objectivement compte des charges induites par l'ensemble des personnes qui « utilisent » les infrastructures d'une commune, et pas seulement ses habitant-es.

Des effets différenciés inquiétants

Les chiffres projetés montrent que certaines communes déjà très privilégiées bénéficieraient considérablement de cette initiative, tandis que d'autres verraient leur situation financière se détériorer fortement. En d'autres termes, les communes à fortes ressources financières seraient encore plus riches et celles à faibles ressources seraient encore plus pauvres.

A titre d'exemples, sur la base du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil au sujet de l'initiative 187 (daté du 18 janvier 2023, IN187-A, en prenant les exercices fiscaux 2016 à 2020 comme base de calcul), certaines communes déjà très aisées verraient leurs ressources fiscales considérablement augmenter, comme Vandoeuvres (+42.9%), Veyrier (+34.7%), Chêne-Bougeries (+29.2%), Corsier (+27.4%) ou Collonge-Bellerive (+23.3%), alors que des villes perdraient des ressources considérables, comme Genève (-8.4%, soit près de 50 millions en moins), Lancy (-15.4%, soit 10 millions en moins), Carouge (-10.4%), Meyrin (-10.1%) ou Vernier (-12.1%).

La baisse de ces ressources fiscales entravera donc fortement la réalisation des tâches publiques et entraînera très probablement une augmentation des impôts, ce qui se répercuterait injustement sur la classe moyenne qui se verrait alors doublement pénalisée.

Un compromis insuffisant face à une refonte nécessaire

En conclusion, cette initiative n'apporte pas de solution aux problèmes supposés de lisibilité et de complexité de la fiscalité communale genevoise, comme évoqué par les initiants-es, notamment en ne touchant qu'une seule des couches de la péréquation ; elle n'a pour effet que de mettre à mal la solidarité entre les communes. Bien qu'une refonte de la fiscalité puisse être considérée comme nécessaire, la version proposée par l'IN187 est hautement problématique et doit être refusée.

Quant au contre-projet à l'IN187, l'UVG ne prend formellement pas position. Ses membres sont en effet partagés à son sujet. Pour certain-es, il doit être soutenu au motif qu'il constitue à juste titre un moindre mal par rapport à l'IN187, tandis que pour d'autres il constitue la prise d'un chemin dangereux allant dans la même direction que l'IN187. Enfin, dans tous les cas, l'UVG est très pessimiste quant au temps nécessaire pour procéder à une refonte complète de la péréquation intercommunale, dont il est de toute façon difficile de penser qu'elle aboutira à un compromis acceptable pour les villes et dont il est indiqué par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat qu'elle ne devra pas annihiler les effets de l'imposition au lieu de domicile.

Contact pour la presse :

Madame Maryam Yunus Ebener – présidente de l'Union des villes genevoises (076 374 05 25)